

Programme de bourses Collégiales 2023-2024



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Programme de bourses collégiales 2023-2024

Bourses de 3 000 \$ réparti sur 3 ans

OBJECTIF :

PERMETTRE LA RÉTENTION DES MEILLEURS ÉTUDIANT.ES-ATHLÈTES ADMISSIBLES AU SECTEUR COLLÉGIAL ET DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT COLLÉGIAL QUÉBÉCOISE.

QUI :

ÉTUDIANT.E-ATHLÈTE EN VOIT DE GRADUATION D'UNE ÉCOLE SECONDAIRE QUÉBÉCOISE ET QUI SOUHAITE ÉVOLUER POUR UNE ÉQUIPE COLLÉGIALE DU RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC (RSEQ) DIVISION 1.

SPORTS ADMISSIBLES :

1. FOOTBALL
2. BASKETBALL F/M
3. HOCKEY F/M
4. SOCCER F/M
5. VOLLEYBALL F/M

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Programme de bourses collégiales 2023-2024

Bourses de 3 000 \$ réparti sur 3 ans

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

- ÊTRE EN VOIT DE GRADUATION D'UNE ÉCOLE SECONDAIRE QUÉBÉCOISE
- ÊTRE INSCRIT OFFICIELLEMENT À L'AUTOMNE 2023 COMME ÉTUDIANT.E À TEMPS PLEIN RÉGULIER DANS UN CÉGEP MEMBRE DU RÉSEAU DU SPORT-ÉTUDIANT DU QUÉBEC SELON LES RÈGLES DU RSEQ COLLÉGIAL DIVISION 1
- ÊTRE ÉTUDIANT.E DE PREMIÈRE SESSION À L'AUTOMNE 2023;
- ÊTRE ORIGINAIRE ET/OU RÉSIDENT.E DU QUÉBEC DEPUIS AU MOINS DEUX (2) ANS;
- ÉVOLUER POUR UNE ÉQUIPE COLLÉGIALE DIVISION 1 QUI FAIT PARTIE DU RÉSEAU DU SPORT-ÉTUDIANT DU QUÉBEC;

CRITÈRES DE SÉLECTION :

- ÉVALUATION ET CLASSEMENT DES ATHLÈTES D'UNE MÊME DISCIPLINE PAR LEUR FÉDÉRATION SPORTIVE
- SÉLECTION DANS DES ÉQUIPES NATIONALES JUNIOR/ ÉQUIPES PROVINCIALES
- HONNEURS INDIVIDUELS DANS TOURNOIS/CHAMPIONNATS AVEC ÉQUIPES NATIONALES/PROVINCIALES
- HONNEURS INDIVIDUELS DANS LIGUES RESPECTIVES

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Programme de bourses collégiales 2023-2024

Bourses de 3 000 \$ réparti sur 3 ans

VERSEMENTS :

LES BOURSES SERONT OCTROYÉES EN TROIS VERSEMENTS ÉGAUX, SUR UNE PÉRIODE DE TROIS ANS. LES TROIS VERSEMENTS SERONT EFFECTUÉS À L'AUTOMNE.

LES ÉTUDIANT.ES-ATHLÈTES DOIVENT RESPECTER LES EXIGENCES ACADÉMIQUES ET DE RÉUSSITE SCOLAIRE ÉTABLIE PAR LE RÉSEAU DU SPORT-ÉTUDIANT DU QUÉBEC, AINSI QUE DE RESTER MEMBRE DE LEUR ÉQUIPE COLLÉGIAL DIVISION 1 AFIN DE RECEVOIR LEUR 2E ET LE 3E VERSEMENT

LES RÉCIPIENDAIRES SERONT CHOISIS PAR LE COMITÉ BOURSES DE LA FONDATION. LES BOURSES NE SERONT PAS NÉCESSAIREMENT RÉPARTIES DE FAÇON UNIFORME PAR SPORTS, SEULS LES MEILLEURS DOSSIERS SERONT RETENUS.

POSTULER

La date limite pour soumettre une candidature est le 31 mars 2023

Pour toute question, veuillez contacter Jonathan Collin : jonathan.collin@fondationaleo.ca.